

# COMMUNE DE TAILLEBOURG 17350

Compte Rendu du Conseil Municipal du jeudi 17 juin 2021 à 18h00  
sur convocation du 12 juin 2021

## Présents :

Mesdames Sylvie ALBERT, Marie-Claude CUBILLO, Claire FAVREAUX.  
Messieurs Daniel ARROYO-BISHOP, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Ludovic ERABLE,  
Gérard GALLAIS, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Pierre TEXIER.

## Absents excusés :

Madame Gillian BROOME a donné pouvoir à Madame Marie-Claude CUBILLO, Madame  
Aude MATHIEU et Madame Catherine SARRAZIN ;  
Messieurs Thomas TAVERNIER et Jean-Noël FLEGEO

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GANTHY

## Ordre du jour :

- 1) Approbation des PV du 08-04-2021 et du 18-05-2021
- 2) Délibération : Décision Modificative
- 3) Délibération : Plan de financement Dotation Solidarité Inondation
- 4) Délibération : Dissolution de la Caisse des Ecoles Taillebourg
- 5) Délibération : Approbation des Comptes 2020 de la SEMIS
- 6) Délibération : Taxe additionnelle
- 7) Délibération : Modification de la Régie
- 8) Délibération : Achat débroussailleuse pour service techniques (présentation de 4 devis)
- 9) Délibération : don parcelles de bois
- 10) Feu d'artifice
- 11) Biens vacants
- 12) Divulgateur des chiens et des chats dans la Commune
- 13) Numérotation du Lotissement « Les Tritons »
- 14) Baux et propriétés non bâties de la commune
- 15) Questions diverses

## Ouverture de séance :

- 1) Approbation des PV du 08-04-2021 et du 18-05-2021

Monsieur COVELA-RODRIGUEZ souhaiterait que la diffusion des PV vers les élus  
se fasse en même temps que la mise en ligne sur le site internet de la commune.

Vote : Tous Pour

- 2) Délibération : Décision Modificative

Objets : Décision Modificative n°1

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (21) - 199 : Instal.géné.,agencements,a	-760,80		
21752 (21) - 194 : Installation de voiries	-234,75		
2183 (21) : Matériel de bureau et matériel i	234,75		
2188 (21) : Autres immobilisations corpore	760,80		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Vote : Tous Pour

### 3) Délibération : Plan de financement Dotation Solidarité Inondation

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des inondations survenues en février 2021, des dossiers de demande de dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités ont pu être transmis à la Préfecture.

Concernant les dégradations de la voirie dues aux inondations, des devis ont été demandés auprès du Syndicat Départemental de Voirie et les services de l'Etat se sont déplacés afin de constater les dégradations routières.

Monsieur le Maire expose le plan de financement aux membres du Conseil Municipal.

Coût des travaux HT 104 938,40 euros

Demande de subvention : 83 950,72 HT, Reste à charge de la Commune 20 987,68 euros HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valide à l'unanimité le plan de financement.

Vote : Tous Pour

### 4) Délibération : Dissolution de la Caisse des Ecoles Taillebourg

La campagne 2020 du recueil du rapport social unique a débuté en Charente Maritime. Le Centre de Gestion nous a fait parvenir les informations afin que la Commune puisse effectuer son bilan social.

A cette occasion, nous avons également reçu un courrier au nom de la Caisse des Ecoles de Taillebourg.

Renseignements pris, il s'avère que la Caisse des Ecoles existe toujours dans la base de données du Centre de Gestion.

Aujourd'hui il convient de dissoudre la Caisse des Ecoles, cette entité n'ayant plus aucune activité depuis maintenant de nombreuses années.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider la dissolution de la Caisse des Ecoles de Taillebourg.

Vote : Tous Pour

### 5) Délibération : Approbation des Comptes 2020 de la SEMIS

Monsieur le Maire rappelle les programmes :

- N° 029 logements locatifs sociaux « Presbytère de Taillebourg » (convention du 11/04/1984)
- N° 108 logements locatifs sociaux « Lotissement Saint Savin » (convention du 20/01/1993)

Monsieur Le Maire donne lecture du bilan 2020. Sur la base des comptes des opérations arrêtées au 31.12.2020, conformément à l'article L523.5 du Code Général des collectivités Locales qui nous a été soumis par la SEMIS au 31.12.2020, les résultats s'élèvent à :

- programme 29 : - 75 557,31 €
- programme 108 : 85 709,28 €

donc un total global de + 10 151,97 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les comptes de l'opération arrêtée au 31.12.2020 laissant apparaître un solde créditeur pour la commune de Taillebourg de 10 151,97 €.

Vote : Tous Pour

#### 6) Délibération : Taxe additionnelle

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux – Travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élève à :

- Montant HT : 2 167,90 €
- Montant TTC : 2 601,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Tous Pour

#### 7) Délibération : Modification de la Régie

Vu la délibération du 28 juin 2019 créant et modifiant la régie unique pour la Commune, il convient aujourd'hui de revoir les prestations soumises à encaissement de la régie.

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'actuellement seules certaines recettes peuvent être encaissées par la régie et propose aux membres de les modifier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'encaisse des produits suivants dans les conditions tarifaires prévues par délibération du Conseil Municipal :
  - 1) les recettes issues des locations, espaces mis à disposition (salles communales et parc du château), matériel divers (bancs, tables,...) ;
  - 2) les recettes issues des dons faits par des particuliers ou des associations au profit de la Commune ;
  - 3) les recettes d'activités diverses : fourrière animale, vente de produits (bois, terre, mug,...), prestations de service (photocopies, ...) ;

Vote : Tous Pour

#### 8) Délibération : Achat débroussailleuse pour service techniques (présentation de 4 devis)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'achat de matériel pour les Services Techniques doit être effectué.

Plusieurs devis ont été demandés.

Devis 1 – Espace TARDY

- Débroussailleuse STIHL FS410C-EM AC – Montant TTC 780 euros

Devis 2 – Terre Motoculture

- Débroussailleuse STIHL FS 410C-EM AC – Montant TTC 799 euros

Devis 3 – Site internet BOWE

- Débroussailleuse STIHL FS 410C-EM AC – Montant 1 016 euros

Devis 4 – STIHL

- Débroussailleuse STIHL FS 410C-EM AC – Montant 866 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valide la proposition de

- Espace TARDY pour un montant de 780 euros TTC

Vote : Tous Pour

### 9) Délibération : don parcelles de bois

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 septembre 2020, le Conseil Municipal l'a chargé « d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ».

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du projet de don de parcelles de bois appartenant à Mme Groux Cosette.

Un point sera effectué entre Monsieur le Maire et Mme Groux, sur l'ensemble des parcelles concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le don
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.
- D'inscrire les parcelles de bois au Patrimoine de la Commune (immobilisations de la Commune) lorsque le don sera enregistré

Vote : Tous Pour

### 10) Feu d'artifice

Après contact avec la préfecture, Monsieur GALLAIS évoque les restrictions sanitaires prévues au moment du feu d'artifice qui se déroulera le 15 juillet 2021 à 23 h.

Monsieur le Maire évoque le fait que ces restrictions seront forcément mises à jour avant le tir du feu d'artifice.

### 11) Biens vacants

Monsieur le Maire fait part d'un arrêté préfectoral qui est affiché en mairie et qui indique l'état de certains « biens vacants et sans maitres » sur la commune. A l'issue de cet affichage et après un certain délai, les biens reviendront de droit dans les propriétés communales.

### 12) Divagation des chiens et des chats dans la Commune

Monsieur le maire fait lecture d'un message envoyé par madame TESSIER, garde-chasse, concernant l'arrêté 1989-07-31 art-1. Cet arrêté stipule : « *Il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.* »

### 13) Numérotation du Lotissement « Les Tritons »

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du lotissement « Bois des Tritons », il convient de procéder à la numérotation des parcelles dans le cadre de la future rétrocession de la voirie et de l'établissement des certificats de numérotage.

Monsieur le Maire propose que les numéros du lotissement soient pairs (2, 4, 6, 8, ...), au regard des numéros impairs déjà donnés pour les numéros en face de la rue.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valide

- La numérotation des parcelles du lotissement

Vote : Tous Pour

#### 14) Baux des propriétés non bâties de la commune

Monsieur Fabrice GUILLOT sort de la salle de conseil.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer les baux concernant les propriétés non bâties de la commune. En effet, cette rentrée d'argent est négligeable pour la commune et certaines situations sont inéquitables en fonction des utilisations faites (prairie pour l'élevage, cultures, réalisations de bottes de foin, etc.). D'autre part, l'activité agricole maintient les terres en état et évite à la municipalité d'y faire intervenir les employés techniques pour leur entretien.

Monsieur le Maire propose donc d'établir des conventions d'utilisation à titre gratuit.

Vote : Tous Pour

#### 15) Questions diverses

Monsieur le maire informe que des cadenas ont été fracturés.

Le premier concerne la zone de dispersion des cendres, le second sur le panneau métallique de couverture du puits aux abords de l'école. Le premier cadenas a été remplacé par un autre plus solide, tandis qu'à la place du second cadenas, les employés municipaux ont scellé les plaques métalliques de couverture.

Monsieur le maire fait lecture du tableau de présence des élus pour les jours d'élections afin d'en vérifier la faisabilité.

Madame CUBILLO présente l'organisation de la soirée Jazz du vendredi 6 août.

Monsieur ARROYO indique que le container verre en bas du lotissement a été rempli rapidement et qu'il déborde largement.

Monsieur le maire indique qu'à cette heure, le problème est déjà réglé, et que considérant que cet emplacement est sur un axe de passage fréquenté, il a demandé à CYCLAD la possibilité d'ajouter un container verre et un papier.

CYCLAD fera la mise en place dès que la plate-forme sera réalisée (matériaux en place).

Monsieur le Maire craint toutefois que plus nous mettrons de containers à disposition et plus nous aurons de problèmes de dépôts sauvages. Expérience à tenter tout de même.

**Fin de séance 20h40**